### • (1815)

Notre système repose sur le principe du gouvernement responsable. Or, un ministre, en tant que représentant du gouvernement, devient responsable des actes commis au sein de son ministère ou des organismes qui en relèvent. Si lui-même se rend coupable d'un sérieux manque de jugement, si ses fonctionnaires commettent une grave erreur ou qu'un de ses organismes contrevient aux règlements établis, le ministre doit en assumer l'entière responsabilité. Cette obligation devient primordiale quand le sens moral est en jeu. Quand il y va de l'honneur et de l'honnêteté élémentaires, on doit avoir une conduite non seulement irréprochable mais qui soit perçue comme telle.

Les lignes directrices établies par le premier ministre (M. Trudeau) à l'intention de ses collaborateurs qui quittent leur poste précisent clairement ce qui suit:

Dans leurs rapports officiels avec les anciens ministres, les ministres doivent toujours s'assurer de ne pas se prêter ni sembler se prêter à des allégations d'influence indue, d'accès privilégié ou de traitement préférentiel.

## Les anciens ministres ne doivent pas:

... intervenir pour le compte d'une personne ou d'une société commerciale relativement à une transaction à laquelle le gouvernement du Canada est partie et dans laquelle ils ont eu un intérêt personnel considérable au cours de leurs deux dernières années au ministère, et ce, pendant deux ans après avoir quitté leur poste.

Ils ne devraient pas non plus intercéder pour une personne ou une société commerciale auprès des membres de leur ancien ministère

Voyons quels sont les faits. Nous savons que l'ancien ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Alastair Gillespie, a signé un protocole d'entente avec deux sociétés de la Couronne, Petro-Canada et la Société de développement du Cap Breton, seize mois après avoir quitté son poste. L'entente concernait les dispositions financières pour la mise sur pied du projet Scotia Coals Synfuels. Nous avons vu des documents télévisés où M. Gillespie et le vice-premier ministre (M. MacEachen) annonçaient la mise en œuvre de ce projet en Nouvelle-Écosse en avril 1981, soit six mois après la signature du protocole d'entente. La conférence de presse revêtait un caractère national et elle a été organisée par le secrétaire de presse et d'autres fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

C'est scandaleux et cette initiative va tout à fait à l'encontre des directives sur les conflits d'intérêts. D'après les directives, monsieur Gillespie n'aurait pas du avoir des relations commerciales avec le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ni avec aucune société de la Couronne dans le domaine de l'énergie.

Ce qui est grave également, c'est que le ministre des Finances (M. Lalonde), qui était alors ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, n'aurait pas dû avoir des relations commerciales avec M. Gillespie, du moins pas avant juin 1981, d'après les directives du premier ministre.

Le premier ministre essaie de protéger son ministre en déclarant qu'il n'était pas personnellement au courant de l'arrangement avant septembre 1981, lorsque l'entente finale a été signée entre le gouvernement du Canada et M. Gillespie. Cela ne peut toutefois pas être vrai; qui plus est, cela n'a pas vraiment beaucoup d'importance, à mon avis.

# L'ajournement

Il est certain que le ministère et certains organismes ont été engagés dans un arrangement très suspect pendant un certain temps. Le vice-premier ministre, le dignitaire élu le plus important du pays après le premier ministre, était parfaitement au courant de l'affaire, et il a assisté à une conférence de presse; il devait être parfaitement conscient des conflits d'intérêts qu'une telle situation suscitait.

Lorsqu'un ministre foule aux pieds de la sorte un système établi par le cabinet et n'assume pas ses responsabilités ministérielles, il doit donner sa démission. Monsieur le Président, à vrai dire, Alistair Gillespie marchandait déjà bien avant septembre 1981, voire avant juin 1981.

## M. Smith: Qui le dit?

M. Hnatyshyn: Il en a été question dans un protocole d'entente et dans une conférence de presse avec le vice-premier ministre. Lorsque le premier ministre a dit que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources n'était même pas au courant de l'affaire, qui essayait-il de leurrer?

A quoi sert notre système alors? Comment peut-il ignorer à ce point les traditions sur lesquelles sont fondés cette institution et notre régime démocratique? Et le vice-premier ministre? Il a aussi sa part de responsabilités dans cette affaire. C'est l'homme le plus important, après le premier ministre. On a vu son visage sur tous les écrans de télévision, avec Alistair Gillespie, au moins deux mois avant que M. Gillespie ne puisse normalement avoir des relations commerciales avec son ancien ministère. Le premier ministre a confirmé lui-même que M. Gillespie n'était certainement pas libéré de cette contrainte en avril 1981.

Ce n'est pas une erreur. Ce n'est pas un oubli involontaire. On a délibérément fait fi des directives conçues et établies par le premier ministre. Il ne peut y avoir de cas plus flagrant d'immoralité publique. Non seulement le gouvernement a conclu un marché très avantageux pour un ami politique mais ce marché va totalement à l'encontre des directives du premier ministre qui sont explicites.

J'exhorte le premier ministre à accepter ses responsabilités. Ses ministres ont été pris en flagrant délit; ils n'observaient pas les directives sur les conflits d'intérêts.

#### • (1820)

Si les législateurs américains étaient coupables dans l'affaire Abscam, comme le prouve un enregistrement magnétoscopique, le vice-premier ministre a annoncé ce projet à la télévision un certain temps avant que deux ans ne se soient écoulés depuis le départ de M. Gillespie du ministère.

Lord Carrington a été jugé responsable au Royaume-Uni. Même s'il n'était pas au courant des événements qui ont provoqué l'invasion des Falklands, il s'est senti obligé de remettre sa démission, car dans le régime parlementaire, le ministre est responsable de ce qui se passe dans son ministère. C'est une question de principe et d'honneur.

Il est fondamental de reconnaître ses responsabilités. Le premier ministre doit agir immédiatement, rapidement, et il doit décider une fois pour toutes de demander au ministre des Finances de donner sa démission.